

Une voix: Bande de cochons affamés!

Des voix: Règlement!

M. Brewin: Monsieur l'Orateur, je me demande si les ministériels veulent par leurs cris faire taire ceux qui tiennent à participer au débat. Ils feraient preuve de plus de dignité et se montreraient plus à la hauteur de leur poste de député en permettant à d'autres députés de faire valoir leurs arguments, qu'ils les approuvent ou non.

Des voix: Bravo!

M. Brewin: Le ministre des Finances (M. Turner) avait tout à fait raison, comme d'autres ministériels et comme, à vrai dire, l'opposition officielle, lorsqu'ils ont recommandé d'user de retenue, volontaire ou forcée, en ce qui concerne les revenus. Mais comment diable les députés ou le gouvernement peuvent-ils s'attendre à de la retenue de la part des autres, surtout de ceux au bas de l'échelle des revenus alors qu'eux-mêmes, agissant en leur propre nom, réclament des augmentations bien supérieures à la hausse du coût de la vie?

Des voix: Bravo!

M. Brewin: Je tiens à préciser que si nous adoptons le bill, une telle augmentation fera monter l'inflation en flèche. C'est ce que l'on nous demande de faire. Y en a-t-il qui doutent que si nous acceptons une hausse de 50 p. 100 ou son équivalent aux termes d'une formule révisée il s'ensuivra par tout le pays une hausse des demandes sous le prétexte que le Parlement l'a fait?

Bien que certains autres députés croient sincèrement que je n'ai pas raison, il me semble qu nous ne donnerions plus l'exemple en adoptant cette mesure. Pour ma part, la confiance et le respect que commande le Parlement chez le peuple représentent ma première préoccupation et il me répugnerait de faire quoi que ce soit qui suscite le mépris à l'égard du Parlement. Je dois avouer que ce serait précisément le résultat d'une augmentation injustifiée comme celle que l'on propose. Je suis disposé à accepter une hausse reliée à celle du coût de la vie.

M. Chrétien: Combien? Donnez un chiffre!

M. Brewin: Je ne fais pas partie du gouvernement. Je ne vais pas citer de chiffre exact.

Des voix: Oh!

M. Brewin: En ce qui me concerne, la proposition du leader de mon parti était extrêmement raisonnable et je l'approuve.

J'aimerais qu'on revise toute la question des allocations de dépenses. Bien qu'il devrait y avoir une allocation fixe relativement modique pour parer aux imprévus découlant de la représentation parlementaire, on devrait, en général, rendre compte de ses dépenses. Il me semble que ce n'est que justice. Il est évident que certains députés ont des dépenses beaucoup plus élevées que d'autres et qu'il y a de ce fait de sérieuses injustices envers certains députés dans le système actuel. Certains, à cause des dépenses plus élevées qu'ils doivent assumer, sont pénalisés en termes de

Traitements des députés

revenu réel. C'est injuste et je crois que cela devrait changer.

Il y a une autre raison fondamentale pour laquelle je m'oppose à cette loi. Je crois que nous devrions essayer d'obtenir une répartition plus équitable de la richesse et des revenus. Chaque fois que nous augmentons d'un certain pourcentage les salaires des échelons supérieurs, nous augmentons l'écart qui existe déjà entre les riches et les pauvres. J'ai pour ligne de conduite, et je crois que c'est aussi celle de mon parti, de réduire et non d'accroître ce genre d'écart. Une des propositions du bill qui me satisfait le moins vise à augmenter sensiblement le traitement des ministres du cabinet et d'autres membres du gouvernement.

L'autre point que je veux faire ressortir concerne la motion sur laquelle une décision sera bientôt rendue. Nous ne devrions pas être à la fois juges et partie.

M. Sharp: Qui d'autre pourrait être juge? Qui est au-dessus de nous?

M. Brewin: Nous ne devrions jamais statuer sur ces questions, sauf sur la foi des recommandations d'une commission indépendante vraiment représentative de la population canadienne, quand il s'agit de fixer notre propre traitement.

M. Olivier: Qu'en est-il de la commission Beaupré?

M. Brewin: Je dis, monsieur l'Orateur, que nous ne devrions pas statuer...

M. Sharp: Le député me permettra-t-il une question? Voici ce que je lui demanderais à la suite de ses observations: pourquoi, alors, s'est-il opposé à la commission Beaupré?

Des voix: Bravo!

M. Brewin: Je ne m'en souviens vraiment pas. Je ne me souviens pas que la Chambre ait jamais été saisie du rapport de la commission Beaupré. Je ne sais pas pourquoi il dit que je me suis opposé à la commission Beaupré. Le gouvernement lui-même n'a pas eu le courage de présenter ce rapport à la Chambre.

Des voix: Oh!

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. Le député de Greenwood a la parole et la Chambre devrait lui permettre de faire ses observations sans être interrompu.

M. Brewin: J'ai peine à croire que de tous les groupes du pays, le seul à fixer son propre traitement sans l'intervention de quiconque soit celui des députés. Je dis qu'il serait plus sensé et plus profitable au Parlement même de renvoyer cette question à une commission représentative de la population plutôt que de recommencer ce pénible débat à chaque année.

M. Roy (Laval): J'invoque le Règlement. Puis-je poser une question au député? Exerce-t-il encore le droit à Toronto et en tire-t-il un autre revenu?

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. Je doute beaucoup qu'un député puisse invoquer le Règlement pour poser une question au député qui a la parole.